

Les coupures d'électricité ne sont plus écartées

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5232 - Jeudi 26 novembre 2020 - Prix : 10 DA

Victime d'un arrêt cardiaque

Diego Maradona est mort



Page 16

Boosté par les espoirs suscités par les vaccins contre le Covid-19

Le pétrole au plus haut depuis mars

Page 3

L'inconnue Joe Biden

Par Mohamed Habili

En présentant les personnalités choisies par lui pour former l'ossature de son administration, mardi dernier, Joe Biden a eu un mot à l'adresse du monde que n'aurait pas eu son prédécesseur, et qui pour cela ne pouvait pas passer inaperçu, à savoir que les Etats-Unis étaient de nouveau prêts à diriger le monde. On ne s'y attendait pas forcément de la part de quelqu'un qui pendant huit ans a été le plus proche collaborateur de Barack Obama, un président dont la politique étrangère ne pouvait pas être qualifiée d'interventionniste, même si en même temps, il est vrai, elle ne pouvait pas être qualifiée d'isolationniste non plus. La tâche des Etats-Unis, a-t-il tenu à préciser à la même occasion, n'est pas de prendre ses distances par rapport au monde, mais de le guider. Ce disant, il permet de mesurer combien la politique étrangère de son prédécesseur était isolationniste, alors même qu'elle n'avait pas semblé vraiment telle en son temps. En effet, sur deux questions importantes, ayant trait toutes deux au Moyen-Orient, elle ne l'a pas été du tout, elle a même été le contraire, se traduisant pour l'une par le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem, et pour l'autre par le retrait de l'accord de Vienne sur le programme nucléaire iranien.

Suite en page 3

Des milliers de PV et de mises en fourrière infligés

Après le laxisme, place à la fermeté



Ph/E. Soraya/J. A.

De plus en plus de contrevenants aux mesures de prévention contre le coronavirus se voient, ces derniers jours, infligés des sanctions par les services de sécurité. Page 2

Ancien président de l'APN

Le moudjahid Said Bouhadja n'est plus

Page 16

Ligue 1 de football (1^{re} journée)

Coup de starter demain dans un contexte de Covid et de surcharge

Page 15

Des milliers de PV et de mises en fourrière infligés

Après le laxisme, place à la fermeté

■ De plus en plus de contrevenants aux mesures de prévention contre le coronavirus se voient, ces derniers jours, infligés des sanctions par les services de sécurité.

Par Aomar Fekrache

Les instructions des autorités publiques appelant à plus de fermeté face au laisser-aller de certains individus sont mises en application à travers le territoire national. A Oran, les services de police ont enregistré du 5 au 23 novembre en cours, 10 000 infractions. Agissant dans le cadre de l'intervention préventive et dissuasive contre la Covid-19, les éléments de la Sûreté nationale font état de 1 739 infractions au confinement sanitaire partiel, 5 512 autres pour non port du masque de protection et 661 pour utilisation de véhicules et motocycles durant les heures de confinement. Concernant les activités commerciales, 2 088 infractions ont été enregistrées pour non port de masque de protection par les clients et le personnel de magasins, indisponibilité de produits de désinfection et non-respect de la distanciation. Dans la wilaya de Bouira, plus de 1 900 infractions liées au non-



Ph/D. R.

respect des horaires du confinement partiel et des dispositions de prévention contre la pandémie ont été enregistrées en 10 jours. Les brigades de police

chargées de veiller au respect des dispositions de prévention contre le coronavirus ont établi, durant la période allant du 8 au 19 novembre 2020, un total de 449 procès-verbaux suite à des infractions liées au non-respect du port du masque de protection. Aussi, plus de 400 autres infractions relatives au non-respect de la distanciation physique ont été enregistrées. A Ghardaïa, plus de 1 300 contrevenants à l'obligation du port de bavette ont été enregistrés par les éléments de la Sûreté nationale dans les espaces publics et commerciaux, durant la période allant du 11 au 20 novembre. Aussi, les mêmes services ont relevé, au terme d'une opération de contrôle combinée avec les services du commerce de quelque 330 magasins, plus d'une soixantaine d'infractions pour «non-respect de la distanciation physique». Pas moins de 524 véhicules et bus ont été contrôlés durant la même période par les éléments de la Sûreté nationale avant d'enregistrer une trentaine d'infractions aux

mesures préventives. Faut-il aussi relever que 4 293 véhicules ont été mis en fourrière à l'échelle nationale pour non-respect des mesures de confinement, a indiqué, avant-hier, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. Par ailleurs, le commissaire et sous-directeur du Centre national de prévention et de sécurité routière, Rachid Ghazali, a rappelé, hier, à la Radio nationale, que le port du masque est obligatoire dans les voitures pour le chauffeur et les autres occupants. Ce responsable, qui n'a pas manqué d'évoquer la réfé-

rence juridique de cette décision, a ainsi levé toute équivoque quant à ce sujet. Hier, le ministère du Commerce a adressé des SMS aux citoyens, rappelant que «le port du masque par le commerçant et le consommateur est une auto-prévention pour une protection sanitaire collective». A travers ce message, ce département ministériel a informé les uns et les autres de l'obligation du port de la bavette en cette période de pandémie qui continue de faire des victimes et d'enregistrer quotidiennement des nombres records de contaminations en Algérie. A. F.

Construction de véhicules-concessionnaires Un mandat de 3 ans pour les membres des commissions de recours

LES MEMBRES des commissions de recours relatives à l'activité de construction de véhicules et celle de concessionnaires de véhicules neufs ont été désignés pour un mandat de trois ans, en vertu de deux arrêtés ministériels publiés au *Journal officiel* n° 68. Il s'agit, en premier, de l'arrêté signé le 9 novembre 2020 portant désignation des membres de la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules. Cette désignation vient en application des dispositions de l'article 21 du décret exécutif du 19 août 2020 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de construction de véhicules, à la commission de recours relative à l'exercice de l'activité de construction de véhicules, pour un mandat de trois années. Selon le texte, les membres désignés représentent trois ministères, à savoir l'Industrie, les Finances, le Commerce et enfin un représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie. Selon l'article 44 du décret exécutif du mois d'août dernier, le mandat des membres de la commission de recours cesse automatiquement avec la cessation de leurs fonctions au sein de la structure au titre de laquelle ils ont été désignés.

K. L.

Regards

Par Mourad Hadjersi

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, s'est réuni en visioconférence, ce mardi, avec les walis autour de plusieurs dossiers, notamment ceux de la lutte contre la pandémie de Covid-19 ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement de la population en eau potable par ces temps de déficit pluviométrique. Une réunion somme toute ordinaire si le pays vivait une situation ordinaire. Sauf que les paramètres socio-économiques du pays sont loin d'avoir tous les indicateurs au vert, la pandémie a connu un bond inquiétant ces dernières semaines et, outre le problème de l'approvisionne-

ment en eau potable, la vie quotidienne de la population connaît une sorte de délabrement et laisser-aller qui inquiétaient les premiers responsables du pays.

Or, l'heure n'est ni à l'optimisme ni à l'indifférence, dans un contexte politique d'incertitude, les responsables locaux, les walis à leur tête, donnent l'impression d'une absence de l'Etat dans plusieurs domaines qui touchent le citoyen d'une manière directe. La pandémie qui s'accroît, après huit mois de lutte, rajoute aux inquiétudes ce sentiment d'abandon de la part des autorités locales de leurs devoirs envers leurs citoyens. Si le gouvernement s'inquiète pour l'heure du déficit en pluviométrie, le

Walis de la République Le maillon faible

simple citoyen d'un quartier populaire dort la peur au ventre de crainte d'éventuelles intempéries capables d'engendrer des inondations dont personne ne peut présager les conséquences. Et comme un paradoxe ne vient jamais seul, un simple résident d'une localité reculée de l'intérieur du pays s'intéresse davantage aux discours d'un Chef du gouvernement qu'à son élu local, encore moins au premier responsable de sa wilaya, en l'occurrence le wali qui, sans pour autant généraliser, donne l'impression qu'il vit dans sa «tour d'ivoire» et ne daigne apparaître que lors des cérémonies de distribution de logements, avec tout leur proto-

cole festif et cordons de sécurité dignes des «bachaghgas» d'antan. Si les élus locaux, héritage d'un système de gouvernance déchu, sont devenus par un hasard de circonstances politiques un véritable frein au développement local, et leur renouvellement relèverait dorénavant de la priorité absolue dès que le calendrier le permettra, la rigidité des walis relèverait quant à elle de la négligence pour ne pas dire de l'incompétence de certains parmi eux qui s'oublie et font oublier aux citoyens de leur circonscription qu'ils occupent leur postes non pas pour les servir mais plutôt pour gérer leurs propres carrières. C'est ce dysfonctionnement dans la hiéar-

chie organisationnelle dans la gestion des affaires de l'Etat qu'il faut revoir, du fait que le premier responsable d'une wilaya est nommé par le président de la République, l'auréole d'une certaine «immunité» et le transforme en goulot d'étranglement à tout programme gouvernemental aussi idéal qu'il soit. Le pays peut avoir le meilleur gouvernement qu'il soit, les plus compétents et intègres élus locaux qu'il peut espérer, rien ne fonctionnera si la courroie de transmission est bloquée à un niveau aussi important de la responsabilité. Ce maillon faible doit être renforcé et aux plus hauts centres de décision de trouver la formule.

M. H.

Epidémie 1025 nouveaux cas et 20 décès en 24 heures

L'ALGÉRIE a enregistré 20 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, cinq cas de plus qu'hier (15), portant à 2 329 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 1025 cas, soit 108 cas de moins par rapport au bilan d'hier (1 133), pour atteindre au total 78 025 cas confirmés.

R. N.

Sonelgaz est au bord de l'asphyxie financière

Les coupures d'électricité ne sont plus écartées

■ Depuis le début de la crise sanitaire, les créances impayées de ses clients sont en augmentation constante et avoisinent actuellement les 180 milliards de dinars.

Par Thinhinene Khouchi

« **S**i cette situation dure dans le temps, ce montant peut causer un sérieux déséquilibre sur la balance de l'entreprise », a indiqué, hier, le directeur général des travaux et des services à Sonelgaz. Commentant et expliquant la situation de l'entreprise nationale Sonelgaz, Tahar Djouambi, directeur général des travaux et des services à Sonelgaz, a indiqué, hier, que « l'entreprise est au bord de l'asphyxie financière ». En effet, lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, Djouambi a indiqué que « depuis le début de l'année en cours, marquée par la crise sanitaire, les créances impayées de ses clients avoisinent actuellement les 180 milliards de dinars et sont en augmentation constante », considérant que si cette situation dure dans le temps, ce montant peut causer un sérieux déséquilibre sur la balance de l'entreprise. L'intervenant a donc estimé qu'il « est indispensable d'essayer de récupérer une bonne partie de ces créances le plus vite possible ». Parmi les actions que l'entreprise a entamées pour surmonter cette difficulté, il a mis en avant la reprise de l'activité recouvrement après plusieurs mois d'arrêt et de non coupures, à cause de la situation sanitaire que traverse le pays. Un plan a été mis en place



Ph.D. R.

par l'entreprise pour récupérer les créances, dit-il, notamment auprès des industriels et des établissements publics. « On a commencé par les administrations. C'est une question de temps, le paiement prendra quelque jours, mais ça va se régler », a-t-il ajouté. Pour ce qui est des clients tertiaires, les commerçants et la petite industrie, l'invité a affirmé que « la Sonelgaz a lancé un plan de communication et aujourd'hui on va passer à l'action ». A ce propos, Djouambi a fait savoir qu'au niveau des administrations l'en-

treprise a entamé les coupures et ce sera la même chose pour les tertiaires qui refuseraient de coopérer à l'élaboration d'un échéancier de paiement. Concernant les clients ordinaires, qui n'ont pas été sollicités pour les paiements depuis le début de la pandémie, l'invité de la Chaîne 3 a affirmé qu'un ensemble de mesures de facilitation et différents modes de paiement a été mis en place, assurant que « nous allons intervenir en fonction du volume des créances par abonné ». « Nos systèmes peuvent nous donner

la situation par volume de factures impayées par client. Sur la base de ces informations, on va instaurer un échéancier pour ceux qui ne sont pas en mesure de payer leurs factures », a expliqué le directeur général des travaux et des services à la Sonelgaz. Cependant, l'intervenant sur les ondes de la Radio nationale a mis en garde les abonnés contre le non-respect de l'échéancier de paiement, parce que, dans ce cas, « la Sonelgaz sera obligée de passer à la coupure ».

T. K.

Boosté par les espoirs suscités par les vaccins contre le Covid-19

Le pétrole au plus haut depuis mars

Les cours du pétrole continuent de grimper hier, le Brent s'approchant des 50 dollars le baril, grâce à l'optimisme engendré par la perspective d'un vaccin permettant de réduire le risque d'atteinte de Covid-19, une pandémie qui a lourdement pesé sur le marché pétrolier depuis le printemps dernier.

Les cours du pétrole ont terminé en forte hausse hier, retrouvant même leur niveau d'il y a presque neuf mois avant l'épidémie de Covid-19. Ainsi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier gagnait vers 10h20 GMT (11h20 à Alger), 1,38 % par rapport à la clôture de mardi, à 48,52 dollars. A New York, le baril américain de WTI pour le même mois gagnait 1,11 % à 45,41 dollars.

Il faut remonter au 6 mars dernier pour retrouver des prix équivalents. Deux facteurs principaux sont à l'origine de la flambée des prix du pétrole ces dernières semaines, selon des spécialistes qui citent l'évolution positive des vaccins et la perspective d'une prolongation des coupes

actuelles de la part de l'Opep+, qui semblent déjà prises en compte par les marchés.

« Avoir fait passer le prix du Brent au-dessus de 46 dollars le baril est un signe de confiance sans précédent depuis que le Covid-19 a commencé à décomposer le moral du marché au cours de la première partie de l'année », a résumé Louise Dickson, de Rystad Energy. « Les nouvelles concernant les vaccins ont été très favorables aux prix du pétrole et l'annonce d'AstraZeneca/Oxford a permis aux prix de franchir leurs précédents sommets de la fin de l'été », a constaté Craig.

La hausse des cours du pétrole s'explique par la série d'annonces par différents laboratoires pharmaceutiques que les essais cliniques du vaccin contre le coronavirus ont porté des résultats très encourageants, avec des taux d'efficacité de plus de 90 %. Ainsi, les laboratoires AstraZeneca, Pfizer/BioNTech et Moderna, ont fait part ces derniers jours d'une bonne efficacité de leurs futurs vaccins contre le

Covid-19, une véritable planche de salut pour la demande d'or noir. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés de l'Opep+ se retrouveront en début de semaine prochaine pour statuer sur l'accord de réduction de la production qui les lie. Selon celui-ci, le retrait actuel du marché de 7,7 millions de barils par jour doit être ramené à 5,8 millions à compter de janvier 2021. Beaucoup d'observateurs de marché tablent sur un report de trois à six mois.

« La lutte contre le coronavirus s'intensifie et se révèle de plus en plus réussie de semaine en semaine », estime, dans ce contexte, le courtier de pétrole londonien PVM, expliquant que les acteurs du marché s'empres- sent d'acheter du pétrole maintenant tant que les prix sont plus bas, entraînant une hausse de la demande et ainsi une hausse logique des cours.

Aussi, les prix du pétrole sont également portés par la perspective que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

(Opep) et ses alliés, dont la Russie, prolongeront leur accord de réduction de leur production lors de la réunion, la semaine prochaine, visant à compenser la faiblesse de la demande durant l'hiver. « Nous continuons de considérer qu'une action coordonnée pour réduire la production comme étant l'action optimale à court terme, étant donné la surabondance des stocks encore élevés et la vague actuelle de contaminations surprenante par son ampleur et son intensité », estime dans ce cadre la banque américaine Goldman Sachs.

Selon plusieurs analystes, le feu vert de Donald Trump à la transition politique avec l'équipe du président élu Joe Biden contribuait également à la hausse des cours du brut.

A noter que le Conseil de la commission économique de l'Opep s'est réuni hier et aujourd'hui, tandis que les experts techniques de l'Opep et des non-membres de l'Organisation se rencontreront demain.

Louisa Ait Ramdane

LA QUESTION DU JOUR

L'inconnue Joe Biden

Suite de la page une

Ni le prétendu contrat du siècle, comme mode de règlement de la crise israélo-palestinienne, ni la dénonciation unilatérale de l'accord de Vienne, ne figureront jamais comme des illustrations de l'aspiration, ou de la tendance pérenne des Etats-Unis à se replier sur eux-mêmes. En fait, pour tout isolationnisme, l'administration Trump s'était contentée de rappeler des troupes de l'Afghanistan et de l'Irak tout en maintenant d'autres sur place, alors que son chef avait promis à ses électeurs qu'elles seraient toutes de retour avant la fin de son mandat. Si on a parlé de résurgence de l'isolationnisme sous Trump, c'est moins pour ce qu'il avait fait en ce sens que ce qu'il n'avait pas fait et que d'autres que lui auraient probablement fait. En un mot comme en cent, il ne s'était pas lancé dans une guerre implacable contre le régime syrien, qui de ce fait est toujours en place, au grand dam des alliés français et britanniques, frustrés de ne pas avoir fait subir au régime syrien le sort de Kadhafi en Libye. C'est probablement de là qu'est venue à Trump la réputation d'être un isolationniste. Or en l'occurrence, il n'a fait que poursuivre la politique syrienne d'Obama. Celui-ci aussi n'aurait pas démerité du même titre à ne prendre en compte que ce critère. Il se trouve que Biden n'a pas fait tout récemment qu'annoncer une politique étrangère différente de celle de Trump, mais également de celle d'Obama. Ce qu'il a fait savoir en signalant que sa présidence ne serait pas un troisième mandat pour Obama. Une précision qu'il ne lui serait pas venu à l'esprit de faire pendant la campagne, au cours de laquelle il s'était présenté de bout en bout comme le simple continuateur d'Obama, et pas seulement dans les questions internationales. Dans les médias qui lui étaient favorables, on ne l'appelait pas Joe Biden, ou le candidat Biden, mais le vice-président Biden, sans plus de précision. Un peu comme si même hors de la Maison-Blanche tous deux, il restait quand même à l'ombre d'Obama. En faisant savoir que son mandat serait le sien et pas le troisième de celui-ci, en plus de sa profession de foi sur le rôle dirigeant des Etats-Unis, il a du même coup enlevé aux observateurs comme au reste du monde le seul repère dont tous disposaient jusque-là pour le deviner ou seulement pour le suivre. C'est un Joe Biden complètement nouveau qui sera investi le 20 janvier prochain des charges de président des Etats-Unis.

M. H.

Conseil de la nation

Zeghmati présente le projet de loi sur la lutte contre les crimes d'enlèvement

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a présenté, hier, le projet de loi relatif à la protection et la lutte contre les crimes d'enlèvement devant les membres du Conseil de la nation, et ce, lors d'une plénière présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Conseil, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Par Anis Gh.

M Zeghmati a affirmé, dans ce cadre, que ce texte de loi vise à «adapter la législation nationale au développement du crime sous toutes ses formes», soulignant que les crimes d'enlèvement, un phénomène «étranger à notre société et contraire à nos valeurs», figurent parmi «les crimes les plus dangereux auxquels fait face le monde aujourd'hui». Criminalisant toutes les formes d'enlèvement, le texte prévoit des peines sévères allant jusqu'à la perpétuité ou la peine capitale selon la gravité du crime commis et ses répercussions, outre une amende allant jusqu'à 2 millions DA. Elaboré en 54 articles, le projet de loi précise

les circonstances aggravantes qui sont liées à «la qualité de l'auteur ou de la victime» ainsi que les excuses absolutoires et les circonstances atténuantes induisant une suppression ou l'allègement de la peine, s'il est mis fin délibérément à l'enlèvement. Cela protégera la victime et encouragera l'auteur du crime à y renoncer. Concernant les peines durcies que prévoit le projet de loi, «l'ensemble des peines énoncées sont à caractère pénal». Dans le cas de d'enlèvement d'enfant, le législateur a «prévu deux peines : la perpétuité ou la peine capitale». Les mesures coercitives ne s'arrêtent pas là, selon le texte, puisqu'elles vont jusqu'à priver les auteurs de ce genre de crimes de bénéficier des circonstances atténuantes et de bénéficier d'une adaptation de la peine. Autrement dit, ils ne pourront pas bénéficier d'une autorisation de sortie, de la semi-liberté, du placement dans un atelier à l'extérieur ou de la liberté conditionnelle et sont par conséquent contraints de passer la totalité de leur peine dans un espace clos. Le projet ne permet pas aux auteurs de ces crimes de bénéficier des circonstances atténuantes, notamment si ces crimes sont perpétrés contre des enfants, en cas de recours à la torture, à la violence sexuelle ou



Ph/D. R.

à la demande de rançon. Ledit projet de loi prévoit la possibilité pour le Parquet général de déclencher systématiquement l'action publique même en l'absence de plainte. En vertu du même texte, les associations et les organismes activant dans le domaine de la protection des droits de l'homme pourront porter plainte devant les juridictions et se constituer partie civile avec demande de réparation. Le projet

de loi consacre un chapitre à la protection des victimes d'enlèvement, prévoyant leur prise en charge sanitaire et socio-psychologique et la facilitation de leur accès à la justice. Concernant l'aspect préventif, le texte prévoit la mise en place par l'Etat d'une stratégie nationale et de stratégies locales pour prévenir les crimes d'enlèvement, lesquelles sont élaborées et mises en œuvre par les organismes

publics avec la participation de la société civile. La prévention porte également sur l'adoption de mécanismes de veille et d'alerte précoce et la réalisation d'études sur leurs causes pour en identifier les motifs (...), avec la mise en place d'un système informatique national sur les crimes de kidnapping en vue de faciliter le travail des organes chargés de la prévention.

A. Gh.

Contre la grippe saisonnière à Oran 21 000 personnes déjà vaccinées

QUELQUE 21 000 personnes ont été vaccinées contre la grippe saisonnière dans la wilaya d'Oran, a-t-on appris, hier, du chargé de communication à la Direction de la santé et de la population (DSP). «Nous avons reçu un premier lot de 21 000 doses sur deux fois, 7 000 puis 14 000 qui ont été épuisées dès les premiers jours de la campagne. Nous nous attendons à recevoir très prochainement un dernier lot de 19 000 doses», a indiqué, à l'APS Youcef Boukhari. La wilaya d'Oran s'est vu attribuer un quota global de 40 000 doses pour prémunir les sujets vulnérables et essentiellement les malades chroniques, les femmes enceintes et les personnes âgées. Le premier lot de vaccin a concerné uniquement les cas les plus urgents que sont les malades chroniques et les femmes enceintes, a-t-il souligné, ajoutant que les besoins sont estimés par la DSP en matière de vaccination à 100 000 doses. La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière s'étalera sur toute la période automne-hiver, selon les recommandations du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. En plus de sa distribution dans ces centres relevant des établissements publics de santé, le vaccin anti grippal est également vendu dans les officines pharmaceutiques avec un remboursement à 100 % pour les malades atteints de pathologies chroniques, détenant la carte Chifa.

N. Y.

Gouvernement

La situation sanitaire et l'eau potable au menu d'une réunion du Premier ministre avec les walis

L'évaluation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et les dispositifs particuliers et opérationnels à mettre en œuvre pour l'approvisionnement en eau potable, ont été au menu d'une réunion présidée mardi par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avec les walis. Ont pris part à cette réunion, tenue par visioconférence, les ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de l'Education nationale, de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, de l'Agriculture et du Développement rural ainsi que le ministre des Ressources en eau, indique un communiqué des services du Premier ministre. Cette réunion a été consacrée en premier lieu à «l'évaluation des mesures prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus ainsi que les dispositions à prendre, notamment pour renforcer les capacités au niveau des établissements hospitaliers en matière de lits d'hospitalisation et de réanimation», précise la même source. Dans le même cadre, «la situation sanitaire au niveau des établissements scolaires a été examinée avec la présentation du dispositif de suivi spécifique mis en place par le secteur de l'Education nationale au niveau central et local avec l'évaluation des besoins en matière de moyens supplémentaires de prévention, de protection et

de désinfection». En second lieu, la réunion a examiné «les dispositifs particuliers et opérationnels à mettre en œuvre par les walis, en coordination avec les secteurs concernés, pour la sécurisation de l'approvisionnement de la population en eau potable afin de pallier le déficit pluviométrique suite à la vague de sécheresse que traverse notre pays», ajoute le communiqué. Quant au volet consacré au système de prévention contre les inondations, «un état des lieux a été présenté ainsi que sur les actions à mener dans l'immédiat durant les saisons automnale et hivernale». A la fin de la réunion, le Premier ministre a instruit les walis à l'effet d'«accroître le degré de vigilance face à la récente recrudescence de l'épidémie de Covid-19, tout en axant les efforts sur l'amélioration de la prise en charge de l'hospitalisation des patients». Le Premier ministre a chargé aussi les walis de «veiller à la mobilisation de brigades de contrôle composées notamment des inspecteurs du corps de l'Education nationale et les personnels de la santé scolaire pour effectuer un contrôle permanent et rigoureux de l'application du protocole sanitaire dans chaque établissement scolaire et de veiller à la répartition équitable et continue en moyens de prévention et de protection au niveau de ces établissements». En outre, M. Djerad a demandé aux walis d'«impliquer les associations de parents d'élèves dans le dispositif de

suivi de la situation sanitaire au niveau des écoles, des collèges et des lycées, afin de les mobiliser davantage dans les efforts sensibilisation et de communication sur l'importance du respect des mesures préventives contre la propagation de l'épidémie». Sur un autre plan, le Premier ministre a chargé les walis d'«entreprendre toutes les actions nécessaires en vue d'améliorer l'approvisionnement du citoyen en eau potable aussi bien au niveau des villes que dans les zones d'ombre». Aussi, il les a instruit d'«examiner avec diligence les demandes introduites pour le forage de puits, notamment pour l'agriculture». Par ailleurs, le Premier ministre a insisté sur la nécessité de «renforcer les actions de proximité et le contact des autorités locales ainsi que les responsables de services déconcentrés de l'Etat avec les citoyens pour être à leur écoute et prendre en charge leurs préoccupations». De même qu'il a demandé à «assurer une meilleure coordination entre les différents services de l'Etat au plan central et local dans la gestion des dossiers qui ont un impact direct sur la vie des citoyens». Enfin, le Premier ministre a souligné l'importance de «poursuivre les actions de communication et sensibilisation en direction des citoyens, particulièrement autour du respect des protocoles sanitaires et des mesures de prévention et de protection».

K. L.

Inflation/Algérie

Un taux annuel moyen de 2,2 %

■ Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,2 % à fin octobre dernier, a-t-on appris, hier, auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Par Siham N.

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à octobre 2020, est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de novembre 2019 à octobre 2020 par rapport à la période allant de novembre 2018 à octobre 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois d'octobre 2020 par rapport à celui du mois de septembre 2020, est de +1,7 %, a indiqué l'Office. En termes d'évolution mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une hausse de 3,4 %, conséquence d'une augmentation des prix des produits agricoles frais (+6,4 %). Cette hausse des produits agricoles frais est induite par l'augmentation des prix de l'ensemble des produits relevant de

cette catégorie, notamment, la viande de poulet (+31,5 %), les fruits frais (18,2 %), les œufs (6,8 %), les légumes (+3,3 %) et la pomme de terre avec (9,1 %). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une hausse modérée de 0,6 % durant le mois d'octobre dernier et par rapport au mois de septembre 2020, selon l'organisme des statistiques. Cette variation haussière est due au relèvement des prix d'un certain nombre de produits, essentiellement la semoule avec (+6 %) et les pâtes alimentaires avec (11,1 %). Les prix des produits manufacturés ont enregistré un taux de +0,5 %, alors que ceux des services se sont caractérisés par une stagnation. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe divers ont connu une hausse de 1,3 %, ceux du groupe «habillement chaussures» ont enregistré une hausse de 0,5 %, le reste des



biens et services s'est caractérisé, soit par des variations modérées, soit par des stagnations. Durant les dix premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation ont connu une hausse de 2,2 %,

malgré une légère baisse de 0,2 % des biens alimentaires, induite notamment par un recul de près de 1,2 % des prix des produits agricoles frais. Cette variation haussière enregistrée durant les dix premiers mois de

2020 s'explique par des hausses de +0,8 % des produits alimentaires industriels, de +5,2 % des biens manufacturés et de +1,8 % des services. En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2 %.

S. N.

Marchés

Le blé en léger repli, mais toujours au-dessus des 210 euros

Les prix du blé étaient en très léger recul, hier à la mi-journée, mais demeuraient bien campés au-dessus du seuil des 210 euros, dans un marché toujours soutenu par une forte demande et des inquiétudes climatiques, principalement sur le continent américain. «Le marché, malgré le fait que l'euro remonte (face au dollar), se tient bien, il y a une compétitivité (du blé français) toujours en place», a déclaré Gautier Le Molgat, analyste au cabinet Agritel, estimant que, «pour le moment, il n'y a pas de signal de dégonflement». La demande est toujours présente, avec des affaires qui commencent à se conclure sur la récolte 2021, notamment sur les orges avec la Chine.

Parallèlement, les craintes persistent sur le déficit hydrique des blés argentins et du sud des Etats-Unis, notamment au regard des dernières inspections américaines. De quoi rassurer certains opérateurs, qui craignaient de voir les fonds d'investisse-

ments se désengager des matières premières, en raison de l'attrait grandissant des marchés actions.

«Ils ne partiront pas du jour au lendemain des matières premières, d'autant que le pétrole est toujours orienté

à la hausse», a estimé M. Le Molgat. «Qu'ils soient motivés pour faire des prises de profits de temps en temps, oui, mais ce n'est pas parce que vous faites une prise de profits que vous partez du marché», a-t-il ajouté. «Les

échos qu'on a sur les chiffres des exportations sont très bons, l'état des cultures ne donne pas forcément de signaux pour lâcher prise», a conclu l'analyste. Peu après 11h45 GMT sur Euronext, la tonne de blé tendre recu-

lait d'un euro sur l'échéance de décembre à 211,75 euros, et de 75 centimes sur l'échéance de mars à 211 euros, pour environ 17 500 lots échangés.

Salem K.

Bourses asiatiques

Les inquiétudes sanitaires pèsent sur les marchés

Les grandes Bourses asiatiques ont connu des fortunes diverses hier, alors que l'optimisme lié à la stabilisation de la situation politique américaine était contrebalancé par les inquiétudes liées à la recrudescence de la pandémie dans le monde. L'indice Dow Jones de la Bourse de New York avait dépassé mardi les 30 000 points après l'annonce, lundi par Donald Trump, qu'il permettait le lancement du processus de transition vers une administration Biden. A Tokyo, l'euphorie a cependant été limitée «par les inquiétudes concernant l'économie japonaise» alors que l'archipel fait face à une recrudescence de coronavirus, a noté Okasan Online Securities. L'indice vedette Nikkei a progres-

sé de 0,5 % à 26 296,86 points et l'indice élargi Topix a gagné 0,3 % à 1 767,67 points. Alors que le nombre de nouveaux cas ne cesse d'augmenter dans la capitale japonaise, la gouverneure de Tokyo a recommandé hier aux habitants d'éviter les sorties à caractère non indispensables. A Hong Kong, où les autorités ont ordonné la fermeture à partir d'aujourd'hui et pour une semaine certains lieux de loisirs face à la remontée des cas, l'indice Hang Seng a malgré tout terminé dans le vert, progressant de 0,31 % à 26 669,75 points. L'indice composite de Shanghai a perdu 1,19 % à 3 462,33 points et celui de Shenzhen a cédé 1,74 % à 2 254,30 points. Du côté des devises et du pétrole, le

dollar était stable face au yen, à 104,41 yens vers 09h30 GMT, contre 104,44 yens mardi à 21h00 GMT. La monnaie japonaise ne variait guère non plus vis-à-vis de l'euro, lequel se négociait pour 124,24 yens contre 124,20 yens la veille. L'euro valait par ailleurs 1,1899 dollar, contre 1,1892 dollar mardi à 21h00 GMT. Les prix du pétrole continuaient à monter hier matin en Asie, après avoir atteint la veille des niveaux pas revus depuis début mars sur les espoirs de vaccins et la mise en branle de la transition politique américaine. Après 09h20 GMT, le prix du baril de brut américain WTI grimpa ainsi de 5,41 % à 45,39 dollars et celui de Brent de la mer du Nord de 5,21 % à 48,46 yens.

Y. N.

Zimbabwe

Le Fonds vert pour le climat finance la résilience de 2,3 millions de fermiers au changement climatique

Le Zimbabwe a reçu une subvention de 26,6 millions de dollars, octroyée par le Fonds vert pour le climat (GCF), afin de renforcer la résilience des fermiers les plus vulnérables des parties Est et Sud de son pays au changement climatique. Le projet ira au profit de 2,3 millions de petits fermiers principalement des localités de

Masvingo, Manicaland et Matabeleland South. La majorité des bénéficiaires seront des femmes. Concrètement, le financement permettra de reprendre des projets d'irrigation, d'adopter de meilleures pratiques de gestion de l'eau et des sols. Une part du financement ira également à la promotion d'une agriculture résiliente au

changement climatique, à l'amélioration de l'accès aux marchés et aux informations climatiques et au renforcement du partenariat public-privé. Selon Washington Zhakata, ministre zimbabwéen de l'Environnement et du Climat, «en mettant à la disposition des fermiers ces outils, formations et informations dont ils ont besoin

pour s'adapter et mieux résister aux crises climatiques, nous investissons dans le futur économique et social de notre pays». «Nous disposerons également de systèmes d'alertes précoces et pourrons lutter contre la pauvreté et la faim tout en contribuant à l'atteinte des objectifs climatiques», a-t-il fait savoir.

May H.

France

Les tarifs du gaz vont augmenter de 2,4 %

Les tarifs réglementés de vente du gaz, appliqués par l'opérateur Engie en France, vont augmenter de 2,4 % au 1^{er} décembre, dans le sillage des cours mondiaux, a annoncé hier le régulateur. «Cette augmentation est de 0,6 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 1,4 %

pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude, et de 2,5 % pour les foyers qui se chauffent au gaz», a indiqué la Commission française de régulation de l'énergie (CRE) dans un communiqué. «Cette hausse pour le mois de décembre s'explique notamment par l'évolution des

prix sur le marché mondial du gaz», explique-t-elle. Depuis cet été et jusque fin février 2021, les tarifs réglementés du gaz font l'objet d'un mécanisme de lissage mis en place par le gouvernement français. La baisse du tarif au 1^{er} juillet a ainsi été volontairement limitée, afin de pouvoir éviter

ensuite une remontée trop brutale des tarifs en fin d'année dans le sillage du rebond des cours du gaz. La loi prévoit l'extinction progressive d'ici à 2023 des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz. Ils sont déjà supprimés pour les consommateurs professionnels à compter du 1^{er} décembre. R. E.

Droits des femmes

Hussein Dey Démantèlement d'une association de malfaiteurs

LES SERVICES de Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé au démantèlement d'une association de malfaiteurs constituée de trois individus qui s'adonnaient à la contrefaçon de billets de banque à Hussein Dey, a indiqué un communiqué des services de la Sûreté nationale.

Selon la même source, les éléments de la brigade de la police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Hussein Dey ont arrêté deux suspects à bord d'un véhicule pour contrefaçon de billets de banque et saisi une somme d'argent.

Le troisième suspect a été arrêté au niveau de son domicile, où les éléments de la police ont trouvé une imprimante scanner et quelques objets utilisés dans la falsification. Les trois mis en cause ont été déferés devant les juridictions territorialement compétentes.

Par ailleurs, les mêmes services ont interpellé un individu qui s'adonnait au trafic de drogue à Alger-Centre, lequel a été présenté aux autorités judiciaires compétentes qui ont ordonné son placement en détention provisoire.

Pour sa part, la brigade de la police judiciaire de la sûreté de la circonscription administrative de Bouzaréah a mis hors d'état de nuire une bande criminelle qui a saccagé les biens de tiers et volé des accessoires automobiles. Deux individus ont été arrêtés et présentés devant les juridictions compétentes qui ont ordonné leur placement en détention provisoire.

Wafa S.

Accidents de la circulation Six morts et 19 blessés en 24h

LES UNITÉS de la Gendarmerie nationale (GN) ont fait état, dans un bilan, de six morts et 19 blessés dans 15 accidents de la circulation survenus en 24h dans 12 wilayas.

Les accidents se sont produits, selon la même source, à Tipaza, Médéa, Chlef, Tizi Ouzou, Tlemcen, Tiaret, Sidi Bel-Abbès, Relizane, Mascara, Batna et Mila. Par ailleurs, les unités de la GN ont saisi, à travers plusieurs opérations, 50 kg de tabac à chiquer contrefait, 7 011 unités de boisson alcoolisée, un détecteur de métaux, une quantité de denrées alimentaires et quatre moyens de transport. Ces opérations se sont soldées par l'arrestation de six individus à Tlemcen, Saïda, Tébessa et Béjaïa, indique le bilan. Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, les éléments de la GN ont saisi, à El Oued et Biskra, 149 comprimés psychotropes, un moyen de transport et une somme d'argent issue des revenus de ce trafic, a ajouté la même source, relevant l'interpellation de quatre individus impliqués dans cette affaire.

Hamida H.

L'Algérie célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence

■ L'Algérie fête la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont la célébration a été préconisée par l'ONU pour hisser la prise de conscience de la société quant aux dangers de toutes les formes et pratiques de violence à l'égard des femmes.

Par Aymen N.

Acette occasion, le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme organise une conférence nationale sur «La femme et la cohésion familiale à la lumière des changements technologiques», sous la supervision de la ministre du secteur, M^{me} Kaoutar Krikou, dans le but d'examiner «l'étendue de l'impact des médias sur les individus et la famille et les nouvelles formes de violence liées aux réseaux sociaux, notamment en période de confinement en raison de la pandémie de Covid-19 et son impact sur la famille et la société».

La conférence vise à «informer et sensibiliser sur les effets du phénomène de la violence sous ses différentes formes sur la société, en particulier la violence liée aux réseaux sociaux, dans le but de la prévenir par des campagnes de sensibilisation, mettre en valeur le rôle des autorités concernées et faire connaître les services fournis dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard de la femme et le renforcement de la prise en charge des femmes en situation difficile, en sus de la coordination entre les secteurs concernés par cette question

afin d'améliorer la qualité des services fournis aux femmes et aux jeunes filles en situation difficile, notamment celles victimes de violence», a indiqué, mardi, un communiqué du ministère.

Parmi les objectifs de cette rencontre, figure aussi «le renouvellement de l'engagement de l'Algérie à œuvrer pour la promotion des droits des femmes et en vue de les protéger de toutes les formes de violence, conformément aux conventions internatio-



nales et à la législation nationale, notamment à la lumière des circonstances exceptionnelles que traverse le pays en raison de la propagation du nouveau coronavirus».

La représentante du Fonds des Nations unies pour la population en Algérie, le Conseil national des droits de l'homme, le Conseil national de la famille et de la femme, plusieurs secteurs ministériels et organes concernés, participeront à cette

conférence, ainsi qu'un représentant de la société civile et des médias.

La célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes intervient cette année dans le contexte d'une situation sanitaire exceptionnelle que connaît le monde entier, et qui nécessite de prendre des mesures préventives pour limiter la propagation du Covid-19.

A. N.

Pour prévenir la violence contre la femme Le CNDH appelle à davantage d'efforts

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a appelé tous les acteurs institutionnels et non institutionnels à avoir un rôle plus actif et important en matière de prévention contre la violence à l'égard des femmes, à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation autour de ce thème, a indiqué un communiqué du Conseil.

Dans un communiqué publié la veille de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le CNDH a insisté sur l'importance pour «tous les acteurs institutionnels et non institutionnels de jouer un rôle plus important en matière de surveillance et de prévention contre la violence à l'égard des femmes, à travers l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation autour de ce thème, en exploitant l'article 40 de la nouvelle Constitution».

Il a appelé, en outre, à la création de «centres référentiels regroupant toutes les parties prenantes pour écouter, orienter et prendre en charge les femmes et jeunes filles victimes de violence».

Le Conseil a salué, dans ce sens, la teneur de la nouvelle Constitution en ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, rappelant le contenu de l'article 40 qui stipule que «l'Etat protège la

femme contre toutes formes de violence en tous lieux et en toute circonstance dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. La loi garantit l'accès des victimes à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge, et à une assistance judiciaire».

Le CNDH estime que l'article en question «se veut un acquis important, en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et une nouvelle arme pour éradiquer ce phénomène en Algérie», préconisant «la concrétisation des idées contenues dans ledit article au sein du système législatif qui régleme la question de la violence contre la femme, à travers une révision profonde des textes en vigueur pour les adapter aux droits et garanties en faveur de la femme victime de violence prévus dans l'article 40 de la Constitution amendée».

Dans le même contexte, le CNDH a assuré que la femme algérienne qui «a participé à la révolution de Libération nationale et à la lutte contre le terrorisme, et qui est sortie aux premiers rangs du Hirak béni et authentique en vue de revendiquer une Algérie nouvelle, ne peut être soumise à aucune forme de violence», estimant qu'«il faut dénoncer et sanctionner celui qui ose lui porter atteinte».

Il a, en outre, appelé à consacrer la

période du 25 novembre au 10 décembre «à l'organisation de campagnes de sensibilisation aux aspects inhérents à la violence à l'égard des femmes, dans le but d'endiguer ce phénomène et d'encourager les femmes à signaler aux autorités officielles les actes de violence et traitements violents qu'elles subissent, afin de contribuer à mettre un terme à l'impunité dans ce domaine».

L'Algérie, à l'instar de tous les pays du monde, célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui coïncide avec le 25 novembre de chaque année, d'autant que l'ONU considère la violence à l'égard des femmes comme «l'une des principales violations des droits de l'homme, et ceci en raison de sa large propagation due au silence et au non signalement de celles-ci dans la majorité des cas».

Les rapports onusiens démontrent, dans ce sens, que «la pandémie de coronavirus constitue une véritable malédiction pour les femmes, notamment pendant la période de confinement à domicile», faisant état d'«une augmentation considérable et significative des cas de violence à l'égard des femmes et un manque flagrant en matière de prise en charge sanitaire et sociopsychologique des femmes violentées».

Akila B.

Festival «Entrevues» de Belfort (France)

Le film «Abou Leila» de Amine Sidi Boumediene primé

■ Le long métrage de fiction algérien «Abou Leila», du réalisateur Amine Sidi Boumediene, vient de recevoir le prix «Gérard Frot-Coutaz» du Festival «Entrevues» de Belfort (France), a-t-on appris auprès de l'équipe du film. Sorti en salle en 2020, ce film a représenté le pays dans plusieurs festivités internationales. Ce long métrage revient sur les événements tragiques de la décennie noire en Algérie, à travers l'histoire des jeunes Samir, interprété par Slimane Benouari, et Lotfi, campé par Lyes Salem.

Par Abila Selles

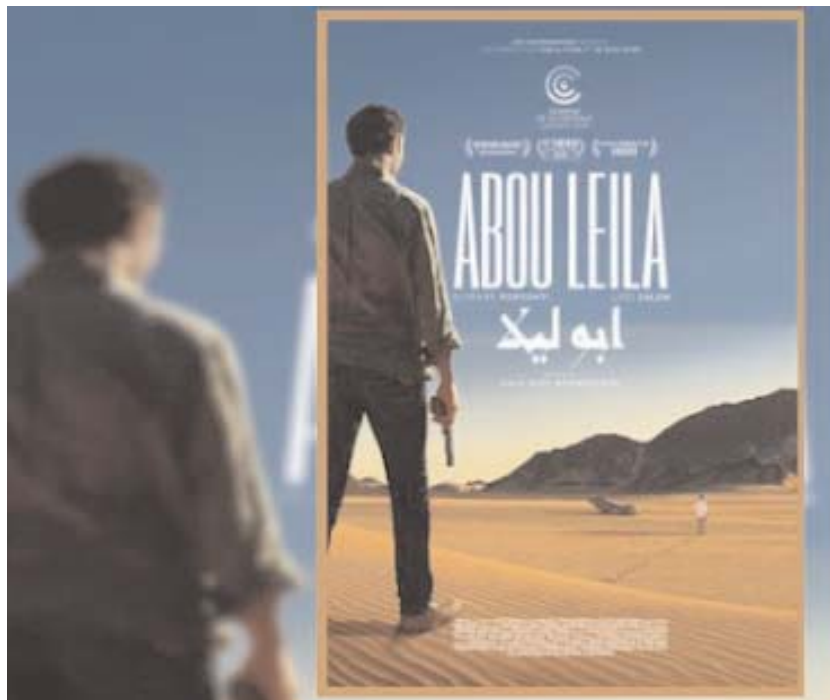
Les cinéastes algériens continuent de donner une belle image des artistes algériens en participant aux festivités internatio-

Grammys Beyoncé en tête avec neuf nominations

LA REINE de la pop, Beyoncé, est arrivée mardi en tête des nominations pour les Grammy Awards, les récompenses américaines de la musique, avec neuf nominations y compris dans les plus prestigieuses catégories d'Album de l'année et de Chanson de l'année. A 39 ans et déjà 24 Grammys à son actif, Beyoncé, avec son album «Black Parade», sorti en pleines manifestations contre les inégalités raciales, devance deux autres chanteuses pop, la Britannique Dua Lipa et l'Américaine Taylor Swift, ainsi que le rappeur Roddy Ricch : ils ont remporté six nominations chacun lors des annonces 100 % virtuelles organisées par l'Académie américaine de la musique. Dans un monde de la musique durement éprouvé par la pandémie, ces nominations – avant l'annonce des lauréats prévue le 31 janvier 2021 – ont fait la part belle aux femmes. La rappeuse texane Megan Thee Stallion, 25 ans, un des phénomènes musicaux de l'année, fait notamment une percée avec quatre nominations, y compris comme «Révélation de l'année». Billie Eilish, la jeune chanteuse qui avait réussi en janvier dernier le grand chelem en raflant le grand prix dans les quatre catégories reines, a décroché encore quatre nominations cette année y compris pour l'Album de l'année et Chanson de l'année. Taylor Swift, un peu oubliée des Grammys ces derniers temps, renoue avec les nominations avec son album «Folklore» et son hit «Cardigan», nommés pour l'Album de l'année et Chanson de l'année. Brittany Howard, entre rock et blues et connue pour ses performances avec le groupe Alabama Shakes – sort aussi du lot avec cinq nominations, après avoir sorti son premier album solo «Jaiime». On ignore encore si la cérémonie du 31 janvier se fera en personne ou en ligne, comme de nombreuses grandes cérémonies de récompenses ces derniers mois.

L. B.

nales avec des productions filmiques de haut niveau. Même en cette période de confinement à cause de la pandémie de Covid-19 qui a touché le monde entier, nos artistes participent à différents événements internationaux. D'ailleurs, le long métrage de fiction «Abou Leila», du réalisateur Amine Sidi Boumediene, vient de recevoir le prix «Gérard Frot-Coutaz» du Festival «Entrevues» de Belfort (France), a-t-on appris auprès de l'équipe du film. En effet, le prix «Gérard Frot-Coutaz» est une récompense pour le meilleur premier film de fiction sorti en salle en 2020. Coproduction algéro-franco-qatarie de 140 mn, «Abou Leila» revient sur les événements tragiques des années 1990, à travers l'histoire des jeunes Samir, interprété par Slimane Benouari et Lotfi, campé par Lyes Salem, qui traquent dans le désert algérien Abou Leila, un dangereux terroriste. «Abou Leila» explore l'important impact sur la société de la violence et des traumatismes qui y sont liés. Il est à noter qu'Amine Sidi Boumediene a obtenu en 2005 son diplôme en réalisation à Paris, au Conservatoire libre de cinéma français. Il réalise son premier court métrage «Demain, Alger» en 2010, puis «L'Ile», primé au Festival d'Abou Dabi. En 2014, «Serial K.» est projeté



aux Rencontres Cinématographiques de Béjaia. Son premier long métrage «Abou Leila», tourné en Algérie, est sélectionné à la 58^e Semaine de la critique à Cannes. Ce film

avait également été projeté lors des festivals en Bosnie Herzégovine, en Tunisie, en Belgique, en Italie ou encore en Egypte. L'acteur et réalisateur algérien Lyes Salem avait décro-

ché le Prix du meilleur acteur pour son rôle dans ce film lors des 30^e Journées cinématographiques de Carthage (Tunisie) en 2019.

A. S.

Bibliothèques communales

Implication des associations culturelles dans la gestion

Les services de la culture de la wilaya de Mila viennent d'ouvrir la porte aux associations culturelles pour s'impliquer dans la gestion des bibliothèques communales, en coordination avec les collectivités locales, a indiqué, mardi, le directeur de la culture, Djamel Berhri.

«La mission de gestion des bibliothèques communales sera confiée aux associations en fonction de cahiers des charges à signer par les services de la culture, la commune

concernée et l'association intéressée», a précisé à l'APS le même responsable. Cette formule a été testée avec «succès» depuis quelques années à Chelghoum Laïd, où la gestion de la bibliothèque de la cité Djamaa-Lakhdar a été confiée, en fonction d'un cahier des charges, à l'association culturelle El Moustakbal, a affirmé le directeur de la culture. Courant 2020, une convention a été signée avec l'association El Qabas de la commune de Tadjanet pour gérer la biblio-

thèque communale, tandis que les contacts sont en cours avec l'association El Moustakbal pour gérer la bibliothèque de la commune d'Ouled Khelouf, a-t-on fait savoir. «Les services de la culture œuvrent à généraliser cette idée pour optimiser l'exploitation de ces structures, surtout que la wilaya compte 28 bibliothèques dont quatre sectorielles insuffisamment exploitées faute d'encadrement qualifié», a-t-on conclu.

D. R.

Patrimoine à Illizi

Recensement de plus de 17 690 sites archéologiques

Pas moins de 17 692 sites archéologiques ont été répertoriés ces quatre dernières années à travers le territoire du Parc culturel du Tassili N'Ajjer (wilaya d'Illizi), a-t-on appris, mardi, auprès des services de l'Office national du parc culturel du Tassili (ONPCT). Pilotée par le département technique d'inventaire et des études, cette opération a donné lieu au recensement de 9 791 sépultures et monuments funéraires, 1 814 sites d'arts rupestres et 4 754

sites en surface, en plus de 1 333 sites répertoriés cette année lors de six missions entreprises dans les régions de Oued-Samen, Bordj El-Haouès et Bordj Omar-Idriss, a précisé le chef de département de la conservation du patrimoine culturel et naturel à l'ONPCT. Retenue dans le cadre du programme de recensement du patrimoine culturel du parc, l'opération a permis la couverture jusque-là de 20 % de la superficie du Parc culturel du Tassili N'Ajjer, a indiqué M. Assak

Wakafi Cheikh, ajoutant qu'une session de formation a été initiée la semaine dernière en direction des agents de recensement du patrimoine dans le but de promouvoir les activités de prospection et de recensement naturel au niveau du parc du Tassili. La session a porté sur la vulgarisation et l'utilisation des appareils de localisation des sites archéologiques dans différentes conditions naturelles. Classé en 1982 sur la liste du patrimoine universel par l'Unesco, le Parc culturel

du Tassili N'Ajjer s'étend sur une superficie de 138 000 km², renfermant une multitude de sites géologiques et de gravures rupestres. Le même responsable a fait part de la création, sous tutelle du ministère de la Culture et des Arts, de cinq parcs culturels nationaux, en l'occurrence ceux du Tassili N'Ajjer (Illizi), de l'Ahaggar (Tamanrasset), du Touat-Gourara (Adrar et Timimoune), de Tindouf et de l'Atlas Saharien dont le territoire couvre six wilayas.

F. H.



Azerbaïdjan

Le pays reprend un second district voisin du Nagorny Karabakh

■ L'Azerbaïdjan a récupéré, hier, le contrôle du district de Kalbajar, avoisinant le Nagorny Karabakh, seconde des trois rétrocessions auxquelles l'Arménie doit procéder après le cessez-le-feu ayant mis fin à six semaines de combats dans cette région disputée.

Par Mourad M.

Dans un communiqué, le ministère de la Défense à Bakou a indiqué que «les unités de l'armée azerbaïdjanaise sont entrées dans le district de Kalbajar le 25 novembre à la première heure», en vertu de l'accord de fin des hostilités signé début novembre par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Russie.

Situé entre la République autoproclamée du Nagorny Karabakh et l'Arménie, Kalbajar aurait dû être rétrocédé le 15 novembre mais Bakou avait reporté l'évènement.

Dans un discours télévisé, le Président azerbaïdjanais, Ilham

Aliiev, a promis de défendre «l'héritage national» que sont les nombreux monuments religieux de Kalbajar et critiqué les Arméniens pour avoir «mis le feu à des forêts et brûlé des maisons qu'ils n'avaient pas construites», avant leur départ.

En signant le cessez-le-feu, Erevan a accepté de rendre trois districts entourant le Nagorny Karabakh qui échappaient au contrôle de Bakou depuis une première guerre dans les années 1990.

Le district de Kalbajar, comme celui d'Aghdam rendu le 20 novembre et celui de Latchin qui doit l'être le 1^{er} décembre, formaient une zone tampon entourant la région séparatiste. Quatre

autres districts ayant le même rôle ont été repris militairement par Bakou durant les combats.

L'armée azerbaïdjanaise a diffusé des images du retour de ses soldats, montrant notamment des opérations nocturnes de déminage sur les routes de cette région montagneuse.

L'AFP a vu les habitants arméniens abattre des arbres, récupérer les câbles électriques et même charger sur un camion des parties d'un barrage hydro-électrique avant de partir.

Hors de question pour les Arméniens que les Azerbaïdjanais habitent leurs maisons, a expliqué à l'AFP un maçon de 53 ans, Gagik Iakhibekian : «Alors ils brûlent (les maisons), les arbres sont abattus et les gens emportent tout».

À la fin de la première guerre en 1994, l'exode inverse s'était produit, la population azerbaïdjanaise fuyant ces régions repeuplées ensuite par des Arméniens.

L'accord de fin des hostilités, signé alors que la situation militaire était catastrophique pour l'Arménie, consacre la victoire de l'Azerbaïdjan et lui accorde d'importants gains territoriaux après six semaines d'un conflit ayant fait plusieurs milliers de victimes.

Il permet néanmoins la survie du Nagorny Karabakh, amoindri, et voit le déploiement de 2 000 soldats russes de maintien de la paix.

À Dadivank, une ville du district de Kalbajar, l'ingénieur Grigory Grigorian disait regretter



de quitter la maison dans laquelle il vivait depuis 25 ans, l'endroit où ses «enfants ont grandi et sont allés à l'école».

La ville est connue des Arméniens pour son monastère du XII^e siècle. Ces dernières semaines, les fidèles affluaient pour y prier une dernière fois, s'inquiétant pour l'avenir du lieu malgré les assurances de l'Azerbaïdjan qu'il serait préservé. À Bakou, l'atmosphère était à l'euphorie. Ilkin Mammadov, un étudiant de 25 ans, disait vouloir «présenter Kalbajar au monde entier», tandis qu'Ayshe Alieva, 22 ans, remerciait les troupes russes sans qui «nous n'aurions pas pu vivre là-bas».

Avant la rétrocession, Vladimir Poutine s'est entretenu au téléphone avec Ilham Aliiev et le Premier ministre arménien, Nikol Pachinian, pour, selon le Kremlin, évoquer les «modalités du travail des soldats de la paix russes». Le Président russe a également parlé avec son homologue turc Recep Tayyip

Erdogan, avec qui il a évoqué «la création d'un centre de contrôle du cessez-le-feu conjoint».

La semaine dernière, la France avait appelé la Russie à lever les «ambiguïtés» entourant le cessez-le-feu, notamment sur le rôle de la Turquie, Paris s'inquiétant qu'Ankara soit associé aux opérations de maintien de la paix. Moscou a assuré qu'aucun soldat turc ne serait déployé.

Signé sous patronage russe, le cessez-le-feu a rappelé le rôle déterminant de Moscou dans son pré-carré caucasien mais aussi l'influence grandissante de la Turquie, soutien sans faille de Bakou.

À l'inverse, les pays occidentaux semblent en perte de vitesse et ni la France, ni les États-Unis, médiateurs en tant que membres du «groupe de Minsk» chargé dans les années 1990 de trouver une issue durable à la crise, n'ont obtenu de résultats probants

M. M.



Commentaire

Arbitraire

Par Fouzia Mahmoudi

Si en France, en mars dernier, lors de l'annonce du premier confinement dû au Covid-19, la grande majorité de la classe politique s'était rangée derrière le gouvernement, tentant de faire une union nationale pour le bien de la patrie, aujourd'hui les critiques fusent contre les nouvelles décisions prises par l'exécutif. La présidente du Rassemblement National, Marine Le Pen, a ainsi dénoncé hier «l'arbitraire» des mesures d'allègement du confinement annoncées la veille par Emmanuel Macron et exprimé son opposition à un isolement obligatoire. «Hier soir, j'ai eu un sentiment d'arbitraire terrible», a critiqué sur Sud Radio la députée du Pas-de-Calais qui estime qu'«il n'y a pas de bon sens dans la gestion de cette crise sanitaire» par l'exécutif. «Je suis en désaccord depuis le début sur la gestion qui est faite par Emmanuel Macron de cette crise sanitaire, je pense que des erreurs grossières ont été commises qui ont mis le pays dans une situation très grave et que les décisions qui sont prises sont des décisions que je ressens comme arbitraires», a-t-elle insisté. La présidente du RN a notamment pris l'exemple des lieux de culte. «Quand on autorise 30 personnes dans les lieux de culte, pourquoi 30, pourquoi est-ce qu'on n'a pas donné un nombre de personnes en fonction des mètres carrés ?», s'est-elle interrogée. «Il est évident que dans des basiliques qui peuvent contenir 20 000 personnes, comme c'est le cas à Lourdes, 30 personnes c'est ridicule, donc on ne comprend pas, c'est arbitraire», a-t-elle déploré. «On a le sentiment qu'on prend des décisions qui ne sont fondées sur aucune rationalité», a-t-elle ajouté, en citant aussi le protocole sanitaire avec les «8 mètres carrés pour les petits commerçants», alors que «pour beaucoup d'entre eux, c'est quasiment intenable et qu'évidemment on va avantager encore plus la grande distribution». «Pourquoi ne pas rouvrir les stations de ski ?», a-t-elle aussi demandé. À propos du débat ouvert par le président de la République sur un isolement plus contraignant des malades, la présidente du RN est opposée à cette mesure et a estimé qu'«il faut arrêter de prendre des décisions qu'on ne peut mettre en œuvre». «À un moment donné, il faut regarder la réalité en face : est-ce qu'on va envoyer des policiers chez les gens positifs pour voir si les gens sont bien chez eux ?», a-t-elle demandé. Des critiques à foison partagées par de nombreuses autres personnalités politiques de tous bords mais aussi par beaucoup d'acteurs de la société civile, notamment au sein des syndicats des professions les plus touchées par les restrictions, telles que les métiers de la restauration. Il n'est pas certain, toutefois, que les Français, qui semblent étonnamment nombreux à être prêts à concéder de lourdes restrictions de leurs libertés, apprécieront de voir des personnalités politiques tenir des discours discordants, semblant vouloir jouer sur ces polémiques pour gagner en popularité. Surtout alors que Macron gagne en popularité et semble gérer, d'après les sondages d'opinions, cette crise aussi bien qu'il peut. Mais ce n'est pas aujourd'hui, ni demain, que l'on pourra juger de l'efficacité des mesures prises par les dirigeants français. Reste à voir si dans quelques années ces mesures feront toujours sens ou si, avec le recul, elles paraîtront totalement aberrantes et follement excessives, comme le pense dès aujourd'hui Marine Le Pen.

F. M.

Thaïlande

Les leaders du mouvement pro-démocratie sous la menace de poursuites pour lèse-majesté

À au moins 12 leaders du mouvement pro-démocratie thaïlandais risquent d'être mis en examen pour lèse-majesté, une première depuis le début de la contestation qui manifestait de nouveau hier à Bangkok pour dénoncer l'opacité de la gigantesque fortune royale.

Ce stade, «douze personnes ont été convoquées par la police sur la base de l'article 112 du Code pénal concernant ce crime», a indiqué l'association des avocats thaïlandais de défense des droits humains (TLHR).

La police va ensuite recommander au procureur d'entamer ou non des poursuites sur ce fondement.

«Nous soutenons le droit des personnes à manifester pacifiquement, mais nous sommes de plus en plus préoccupés par les tentatives de saper l'Etat de droit

en Thaïlande», a réagi à l'AFP le porte-parole du gouvernement, Anucha Burapachaisri, pour motiver la décision des autorités.

L'ensemble de l'arsenal législatif «sera appliqué»

Interrogé, le Premier ministre, Prayut Chan-O-Cha, a de son côté exclu à ce stade de décréter la loi martiale.

Le texte sur le lèse-majesté, l'un des plus sévères au monde, punit jusqu'à 15 ans de prison toute insulte, critique, diffamation envers le roi ou un membre de sa famille. Il n'a plus été utilisé depuis 2018.

Le ressortir «signifie-t-il que la monarchie a déclaré une guerre totale au peuple ?», s'interroge le leader Parit Chiwarak, dit «Penguin», une des douze personnes visées.

«Une telle attitude pourrait atti-

rer encore plus de monde dans la rue, aujourd'hui».

Le mouvement pro-démocratie avait initialement prévu de marcher hier vers le Crown property bureau (CPB), qui gère la fortune royale. Plusieurs grands axes aux alentours du site ont été bloqués par les forces de l'ordre avec des conteneurs, aggravant les encombrements dans la mégapole où la circulation est déjà chaotique.

Pour éviter d'éventuels affrontements avec des ultra-royalistes qui voulaient également se réunir près du CPB, les pro-démocrates ont finalement décidé de se rassembler devant les bureaux de la Siam Commercial Bank, une des plus grandes banques du royaume dont le roi est à titre personnel l'un des principaux actionnaires.

Quelques centaines de personnes se trouvaient déjà sur place en début d'après-midi.



Jeux olympiques et paralympiques 2021 Remise de subventions à 325 athlètes représentant 21 fédérations

LE MINISTÈRE de la Jeunesse et des Sports (MJS) a procédé à l'octroi de subventions destinées à la préparation des athlètes qualifiés et qualifiables aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2021 ainsi qu'en prévision des Jeux méditerranéens d'Oran 2022, indique un communiqué du MJS.

Ces subventions seront attribuées à 325 athlètes (127 filles et 198 garçons), représentant 21 fédérations sportives sur la base d'un programme global et de plans de préparation individualisés s'étendant jusqu'en juin 2021.

«Ces subventions couvrent les indemnités et la couverture sanitaire des athlètes, les stages de préparation à l'intérieur du pays et à l'étranger, la participa-

tion aux compétitions internationales, les équipements sportifs ainsi que les rémunérations de l'encadrement technique», précise le MJS. Les fédérations sportives concernées sont : le handball, le badminton, le taekwondo, le tir sportif et le tennis de table. «Le versement de ces subventions s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action global élaboré par le secteur de la Jeunesse et des Sports à l'effet d'assurer la prise en charge complète des athlètes d'élite et de haut niveau et des jeunes talents sportifs», conclut le communiqué.

Championnats du monde-2020 de lutte Les Algériens en stage de préparation à Soudania

LES ATHLÈTES des équipes nationales de lutte juniors et seniors (garçons et filles) effectueront, du 29 novembre au 10 décembre, un stage de préparation au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales à Soudania (Alger), en prévision des championnats du monde (seniors messieurs), prévus du 12 au 20 décembre en Serbie, a-t-on appris, mardi, de l'instance fédérale. Le staff technique national, composé des entraîneurs Bendjedaa Mazouz, Aoune Fayçal,

Zeghdane Messaoud et Benrahmoune Mohamed, a convoqué 39 athlètes dont cinq filles à cette nouvelle phase de préparation. Les athlètes de l'élite préparent également les prochaines échéances, dont le tournoi qualificatif aux Jeux olympiques de Tokyo, prévu au mois de mars 2021 à El Jadida (Maroc). La FALA a programmé plusieurs stages de préparation aux Centres sportifs de Soudania, Tikjda et Seraïdi, avec le strict respect du protocole sanitaire lié au coronavirus.

Tournoi ITF de Monastir de tennis Ibbou débutera contre une jeune Française de 16 ans

LA JOUEUSE de tennis algérienne Inès Ibbou fera son entrée en lice dans un tournoi professionnel féminin, actuellement en cours à Monastir (Tunisie), contre la Française Astrid Cirotte (16 ans), selon le programme de compétition dévoilé mardi matin par les organisateurs. De par son meilleur classement mondial, l'Algérienne de 21 ans a directement intégré le tableau final de ce tournoi, et en tant que tête de série N6, alors que la jeune Française a bénéficié d'une wildcard (ndlr, invitation).

Dotée d'un prize-money de 15 000 USD, la compétition qui se déroule sur des courts en surface

rapide, a drainé la participation de certaines joueuses relativement bien classées sur le plan mondial, notamment la Biélorusse Shalimar Talbi, 357^e chez les professionnelles de la WTA et tête de série N1 de ce tournoi.

Après plusieurs semaines d'arrêt, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, Ibbou reprendra du service à l'occasion de ce tournoi, prévu du 23 au 29 novembre, et pendant lequel elle compte réussir un bon parcours. Ce qui lui permettra de récolter suffisamment de points pour améliorer son classement mondial.

Fédération algérienne de handisport Le président Hachfa et son bureau suspendus, un directoire installé

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de handisport (FAH), Mohamed Hachfa et son bureau fédéral, ont été suspendus suite à un rapport de l'inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), a-t-on appris du MJS. «Le président Hachfa et son bureau fédéral ont été suspendus suite à un rapport de l'inspection générale du ministère de la Jeunesse et des Sports. Un directoire a été installé pour gérer les affaires courantes», a précisé la même source, sans détailler les

motifs de cette décision. Cette dernière intervient dans le cadre des visites de contrôle et d'inspection au niveau de différentes fédérations nationales, en vue de la prochaine opération de renouvellement des instances sportives. Avant la FAH, les présidents de fédérations et membres des bureaux fédéraux de deux instances (boxe et bodybuilding, fitness et powerlifting) avaient été suspendus suite à des visites de contrôle de l'inspection générale relevant de la tutelle.

Ligue 1 de football (1^{re} journée)

Coup de starter demain dans un contexte de Covid et de surcharge

■ Le coup de starter pour le championnat de Ligue 1 de football sera donné demain, vendredi. Il se déroulera dans un contexte spécial, avec la propagation du Covid-19, en plus de la surcharge de la compétition avec l'institution d'un championnat de 38 journées, disputé par 20 clubs, soit quatre clubs de plus par rapport à la saison dernière, en raison de la décision d'annuler la rétrogradation après l'arrêt du championnat suite à l'apparition du virus en Algérie.

Par Mahfoud M.

Il faut dire que la situation sera vraiment difficile pour les clubs qui ne seront pas du tout gâtés, avec le risque de contamination qu'encourent les acteurs du championnat (joueurs et membres de l'encadrement technique), en plus de la fatigue qui s'emparera des joueurs qui ne sont pas habitués à cette forte charge, puisqu'ils seront obligés de jouer 38 matchs, voire plus pour les formations engagées en compétitions africaines, et pour couronner tout cela ils évolueront à huis clos, ce qui ne sera pas une sinécure. La première journée aura lieu ce vendredi avec quelques matchs qui promettent. Le choc de cette journée verra la JS Kabylie donner la réplique au CA Bordj Bou-Arredj au stade 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou. Les Canaris, qui ont été les premiers à débiter la préparation, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour l'emporter et prendre les trois points qui seront très utiles pour le reste de la compétition. Le CS Constantine, lui, reçoit le WA Tlemcen dans un match quelque peu déséquilibré, vu que les Sanafirs ont pour ambition de jouer les premiers rôles, alors que le WAT, qui vient tout juste d'accéder, souhaite réussir le maintien en Ligue 1. Le Paradou, de son côté, affronte l'autre nouveau promu, le RC Relizane, et fera tout pour l'emporter et débiter la saison dans les meilleures conditions possibles, même si ce sera difficile étant donné qu'il évoluera hors de ses bases et la formation locale reste décidée à bien



L'ESS aura fort à faire face à l'USMA

débiter le championnat. La formation algéroise Nasr Hussein-Dey, qui a subi de grands changements cette saison, reçoit le MC Oran dans un match très difficile. Les Sang et Or auront fort à faire face aux Hamraouas qui souhaitent repartir avec le meilleur résultat possible. Cependant, l'affiche de toute la journée aura lieu le samedi, avec l'USM Alger qui reçoit au stade de Bologhine, à Alger, l'Entente de Sétif. Après une première sortie ratée en Supercoupe, perdue face au CRB, les gars de Soustara feront tout pour se relancer et remporter un premier succès à home. Mais ils doivent faire très attention à cette équipe sétifienne qui ne se présentera pas en victime expiatoire. Pour les autres matchs, ils devraient être équilibrés. Deux matchs seront reportés à une date ultérieure concernant les rencontres USM Bel Abbès - MC Alger et AS

Ain M'lila - CR Belouizdad. Un report décidé par la Ligue en raison de la participation du MCA et du CRB au premier tour préliminaire de la Ligue des Champions de la CAF.

M. M.

LE PROGRAMME :
Vendredi 27 novembre :
CS Constantine - WA Tlemcen (14h30)
NA Hussein Dey - MC Oran (14h30)
RC Relizane - Paradou AC (match télévisé, 15h)
JS Kabylie - CA Bordj Bou Arredj (match télévisé, 16h)
Samedi 28 novembre :
O Médéa - JS Saoura (14h30)
NC Magra - ASO Chlef (14h30)
US Biskra - JSM Skikda (match télévisé, 15h)
USM Alger - ES Sétif (match télévisé, 16h)
Reportés :
USM Bel Abbès - MC Alger
AS Ain M'lila - CR Belouizdad

Medouar veut payer les tests avec l'argent des droits TV

Le premier responsable de la Ligue de football profession-

nel, Abdelkrim Medouar, s'est exprimé au sujet de sa proposition de payer les tests PCR de Covid-19 des clubs du championnat national. L'ancien président de l'ASO Chlef a indiqué dans un entretien accordé à l'APS : «La majorité des clubs professionnels ne sont pas à l'aise sur le plan financier, ils vont se retrouver face à de vrais soucis cette saison. L'application du protocole sanitaire nécessite beaucoup de moyens et d'assistance. Il y aura des dépenses supplémentaires par rapport aux exercices précédents». «Nous allons soumettre un projet au Bureau fédéral de la FAF, qui consiste à prendre en charge les

tests PCR de Covid-19 de l'ensemble des clubs de l'élite et leurs équipes de réserve. Nous avons eu l'accord de principe du président (Kheireddine Zetchi, ndlr). Une démarche qui va dans l'intérêt général des clubs», a annoncé Abdelkrim Medouar. Le président de la LFP conditionne ce projet par l'«entrée dans les caisses de l'argent représentant les droits TV pour les deux saisons 2018-2019 et 2019-2020. Nous allons négocier avec les structures concernées les prix des tests PCR pour un tarif attractif. Les dépenses liées aux tests PCR seront débitées des droits TV de l'exercice 2020-2021».

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Ancien président de l'APN

Le moudjahid Saïd Bouhadja n'est plus

LE MOUDJAHID et ancien président de l'Assemblée APN, Saïd Bouhadja, est décédé hier à l'aube à l'âge de 82 ans à l'hôpital Mustapha-Pacha d'Alger des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès du parti du défunt, le FLN.

Il a été député du FLN de 1997 à 2002, avant d'être élu président de l'APN en 2017. Son mandat controversé durera une année, soit jusqu'à octobre 2018. R. N.

Justice

L'ancien ministre Abdelkader Ouali placé en détention provisoire

LE JUGE d'instruction de la deuxième chambre près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a ordonné hier le placement de l'ancien ministre des Travaux publics et des Ressources en eau, Abdelkader Ouali, en détention

provisoire au niveau de l'établissement pénitentiaire

d'El Harrach, a-t-on appris auprès du collectif de défense de l'accusé. Abdelkader Ouali est poursuivi pour "octroi d'indus avantages" et "abus de pouvoir". R. N.

Tlemcen

Deux morts par asphyxie au monoxyde de carbone à Hennaya

DEUX PERSONNES (un homme et son épouse) ont perdu la vie, dans la nuit de mardi à mercredi, des suites de l'inhalation de monoxyde de carbone, dans le village d'Ouled Kada relevant de la commune de Hennaya (Tlemcen), a-t-on appris auprès de la Protection civile.

L'homme, âgé de 39, ainsi et sa femme (30 ans) ont inhalé du monoxyde de carbone émanant du chauffe-bain de leur domicile, a-t-on indiqué.

Ils ont été retrouvés inertes dans la salle de bain dans la matinée d'hier, a-t-on précisé. La même source a fait savoir que les corps des deux victimes ont

été évacués vers la morgue du Centre hospitalo-universitaire de Tlemcen.

K. L.

Journée contre les violences faites aux femmes



Louvis

Djalou@hotmail.com

Victime d'un arrêt cardiaque

Diego Maradona est mort

■ Diego Maradona est mort, hier, d'un arrêt cardiaque, ont annoncé les principaux journaux argentins.

Par Redouane N.

La légende du football mondial est décédée, dans la matinée à la suite d'un arrêt cardio-respiratoire à l'âge de 60 ans.

Un jour triste pour les amateurs de football et ses nombreux fans. La presse argentine l'avait annoncé plus tôt dans la journée, mais la nouvelle tant redoutée a rapidement été confirmée. Les ambulances qui se sont rendues à son domicile dans la ville de Tigre n'ont rien pu faire pour le sauver.

Depuis quelques années déjà, le Pibe de Oro souffrait de graves soucis de santé. Il y a

quelques jours seulement, il avait été opéré du cerveau en urgence, restant plus d'une semaine à l'hôpital. Une carrière également marquée par de nombreux soucis dans sa vie privée, et des aventures sur le banc pour le moins contrastées, alors qu'il était actuellement entraîneur du Gimnasia La Plata, où ça se passait plutôt bien pour le coup.

Véritable idole du peuple argentin, qu'il a mené au titre final en 1986 avec ce fameux match face à l'Angleterre en quarts de finale, sur fond de conflit géopolitique avec les Britanniques. Un titre qu'il a particulièrement savouré, après

avoir été laissé hors du groupe en 1978. Ses prestations avec Argentinos Juniors puis avec Boca avaient aussi impressionné.

Maradona avait ensuite laissé son empreinte sur le continent européen. Surtout du côté de Naples, où il est considéré comme une légende, tant il a apporté au club du sud de l'Italie. Le Diez avait également porté les tuniques du Barça et de Séville. C'est un grand homme du football qui nous a quitté ce mercredi. Nul doute que les hommages en Argentine et à Naples seront à la hauteur du joueur fantastique qu'il a été.

R. N.

Tizi Ouzou

96 affaires de violences faites aux femmes traitées par la police en dix mois

LES SERVICES de la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou ont traité 125 affaires de violence contre les femmes durant l'année 2019. Selon les statistiques fournies hier par la cellule de communication du même corps de sûreté à l'occasion de la Journée mondiale contre les violences faites aux femmes, il ressort que les violences ayant trait à des coups et blessures volontaires figurent parmi le plus grand nombre d'affaires, suivies de celles liées au mauvais traitement soit par les parents ou le reste des

membres de la famille avec une vingtaine de victimes. Le service dédié au traitement de ces violences, dénommé Brigade de la protection des personnes vulnérables, a présenté devant les instances judiciaires compétentes 9 individus impliqués dans ces différentes formes de violences faites aux femmes, dont deux ont été placés en détention provisoire, six d'entre eux sous contrôle judiciaire et la neuvième personne a été laissée en liberté provisoire.

Un total de 116 dossiers a été transmis au

parquet compétent, selon la même source. Durant les dix premiers mois de l'année 2020 (de janvier à octobre 2020), les mêmes services affirment avoir traité «96 affaires dont 84 liées aux coups et blessures volontaires, 7 aux mauvais traitements, qui ont donné lieu à la présentation au Parquet de 12 individus impliqués avec placement de 7 mis en cause en détention préventive, 5 sous contrôle judiciaire, et 85 dossiers ont été transmis au Parquet compétent», précise la même source.

Hamid M.

Violence à l'égard des femmes et des mineurs à Béjaïa

50 affaires enregistrées depuis le début de l'année

LA VIOLENCE à l'égard des femmes et des mineurs est en hausse depuis quelques années à Béjaïa. Chaque année, e nombre d'affaires sont traitées par la police et la justice. Cette année encore, de nombreuses affaires ont été recensées parmi lesquelles des viols, harcèlement moral et sexuel, coups et blessures, agressions sexuelles et incestueuses, etc. Au moins 50 affaires ont été traitées par le service de la police judiciaire de la sûreté de wilaya du 1^{er} janvier au 31 octobre de l'année en cours, selon les chiffres qui nous ont été communiqués hier par la cellule de communication de la sûreté de wilaya, à l'occasion de

la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parmi les affaires recensées, on compte 13 affaires d'agression sexuelle dont ont été victimes 11 personnes de sexe féminin et 2 de sexe masculin. Il a également été enregistré «6 affaires de viol incestueux à l'endroit de 5 victimes de sexe féminin et une 1 de sexe masculin», ajoute la même source. En outre, la police judiciaire a traité, durant la même période, 12 affaires d'agressions physiques volontaires, dont 10 victimes de sexe masculin et 2 de sexe féminin, comme il a été enregistré 5 affaires de viol sur femmes, 5

affaires de kidnapping dont ont été victimes 3 personnes de sexe féminin et 2 victimes de sexe masculin. Une autre affaire de coups et blessures ayant conduit à la mort d'une personne de sexe féminin et une autre de sexe masculin a également été enregistrée par la police qui affirme avoir traité pas moins de 7 autres affaires de violence à l'égard des enfants. A cela, il faut ajouter 84 mineurs en danger moral et l'implication de 14 mineurs dans diverses affaires délictuelles. Aussi, «17 affaires de violence (coups et blessures) à l'égard des femmes impliquant des époux, frères et proches des victimes ont été enregistrées

durant la même période», souligne-t-on dans le même communiqué. Trois affaires de mauvais traitement impliquant trois personnes dont un fils, un étranger et un ami de la victime, et un harcèlement impliquant le fiancé de la victime et une personne étrangère, ont été enregistrées. Par ailleurs, «quelques 1 814 contraventions ont été établies le mois dernier dont 138 liées aux deux roues pour non port de casques de sécurité, manœuvres dangereuses et non présentation de papiers des motos», a-t-on appris de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il a également été enregistré 125 délits routiers,

dont 26 concernant toujours les deux roues et en majorité pour défaut d'assurance. Durant le même mois, la police a procédé au retrait de 684 permis de conduire dont 93 à l'endroit des motocyclistes pour manœuvres dangereuses et 7 véhicules ont été mis en fourrière. De plus, 10 666 véhicules et 1 340 motos de plusieurs types ont également été contrôlés et pas moins de 15 sorties radars ont été réalisées au cours desquelles 150 infractions d'excès de vitesse ont été recensées. Notons, enfin, que la sûreté de wilaya a enregistré 32 accidents de la route, un décès et 37 blessés durant le mois dernier.

H. Cherfa